

Séance du Mardi 13 avril 2010

NOMBRE DE MEMBRES		
Adhérents au conseil de communauté	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
39	39	36

L'an deux mille dix et le mardi treize avril à vingt heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Bas-Armagnac se sont réunis dans la salle du conseil à NOGARO sous la présidence de Monsieur Pierre GUICHANNE et sur sa convocation.

L'an deux mille dix et le mardi treize avril à vingt heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Bas-Armagnac se sont réunis dans la salle du conseil à NOGARO sous la présidence de Monsieur Pierre GUICHANNE et sur sa convocation.

Date de la convocation
02 avril 2010

Étaient présents : BOURROUILLAN : BRAZZALOTTO Michel et FOURCADE Christian, LE HOUGA : GUICHANNE Pierre, BRUNO Jean-Pierre et DUPRAT Marie-Rose, LANNE-SOUBIRAN : IMBERT Yves et MANAS Francis, LAUJUZAN : SENAC Claude, LOUBEDAT : OREJA Daniel et DUPRAT Jean-François (suppléant de SEMPE Bernard), LUPPE-VIOLLES : ETTORI-DABAT Jean-Pierre et VINCENT Caroline, MAGNAN : DUCLAVE Jean, MANCIET : CAPDEPONT Pierre et FITTE Jean-Jacques, MONGUILHEM : DUCERE Jean et DUPIN Bernard, MONLEZUN D'ARMAGNAC : SAUQUES Philippe et BENESSIA Christiane, MORMES : CARRERE Hervé et SPOERRY Gérard, NOGARO : PEYRET Christian, PUJOL Jean-Pierre, MARTINOT Maryse, et GARET Gilles, SAINT-GRIEDE : SAINT-PE Anne-Marie et CAPDEVIELLE Patricia,, SAINT-MARTIN D'ARMAGNAC : FAGET Alain et SAINT-GUILHEM Jean-Claude, SALLES d'ARMAGNAC : HEBERT Benoît et BUSQUET Philippe, SORBETS : LAMOTHE Laurent et BURGAN Fabrice, TOUJOUSE : TARTAS Jacques et WEEVERS Comélia, URGOSSE : BARRAIL Bernard.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en sous-préfecture

--

Absents excusés : LOUBEDAT : SEMPE Bernard (remplacé par DUPRAT Jean-François)
MAGNAN : LAFFITTE-DUCLERC Bernard,

et publication

14 avril 2010

Absents : LAUJUZAN : FARBOS Jean-Jacques, URGOSSE : GARBAGE Philippe.

Secrétaire de séance : Anne-Marie SAINT-PE.

OBJET DE LA DELIBERATION : Renouvellement des adhésions

Le quorum étant atteint, les membres du conseil communautaire peuvent valablement délibérer.

Le Président indique la nécessité de délibérer, afin de reconduire les adhésions aux structures pour lesquelles les conventions ne précisent pas explicitement les modalités de reconduction des adhésions.

Après avoir approuvé le Budget Prévisionnel 2010, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, **APPROUVENT** le renouvellement des adhésions suivantes :

- Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement du Gers (CAUE 32) ;
- Association Départementale pour le Développement des Arts du Gers (ADDA 32) ;
- Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL 32) ;
- Association des Maires du Gers (AMF 32) ;
- Centre Européen d'Entreprise et d'Innovation Gers Gascogne (CEEI) ;
- Association Mécaforum ;
- Association Des Communautés de France (ADCF).

Les crédits nécessaires à ces adhésions ont été inscrits au Budget Prévisionnel 2010.



Pour extrait certifié conforme,
Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Le Président,

[Signature]
Pierre GUICHANNE.